



# PROJET EDUCATIF ET PEDAGOGIQUE

Année 2011/2012





## **1. Présentation**

Notre micro-crèche écologique a pour objectif principal l'accueil du jeune enfant dans un cadre éducatif, sanitaire et social favorable à son épanouissement.

De part sa petite taille, la micro-crèche permet d'accueillir 10 enfants maximum par jour, un avantage certain pour les familles.

Les avantages sont :

- d'assurer un parfait équilibre entre un accueil collectif, synonyme de sécurité et de socialisation, et un accueil individuel, synonyme d'attention et de respect du rythme de chaque enfant.
- une proximité entre les parents, les enfants et les professionnels.
- de nouer de vrais liens affectifs.

Notre micro-crèche est une crèche éco-responsable et s'engage en faveur du développement durable.

La notion d'éco-citoyenneté est un support à l'apprentissage de valeurs socialisantes et respectueuses.

Les repas et goûters donnés aux enfants sont issus à 45% de l'agriculture biologique, les produits de soins, d'hygiène et de papèterie sont des produits certifiés écologiques, le mobilier et les jeux le seront aussi dans la mesure du possible. Enfin, le personnel de la crèche trie et recycle les déchets.

## **2. La structure**

Dix enfants sont accueillis à temps plein ou partiel sur une amplitude horaire de 10 heures par jour.

Les enfants sont âgés de 0 à 6 ans.

Le local comprend un accueil, une salle de jeux et de repas, des sanitaires enfants, des sanitaires du personnel, deux dortoirs, une cuisine, une buanderie, une salle de change avec baignoire et douche, et un espace extérieur de plus de 100 m<sup>2</sup>.



La crèche est ouverte de 8h30 à 18h30 à l'exception des jours fériés et de ses périodes de fermeture.

Les enfants ne sont pas séparés par section d'âge, chaque membre de l'équipe participe à l'ensemble des tâches quotidiennes. La crèche est donc avant tout un lieu de vie pour les enfants et pour les adultes quel qu'il soit, parent ou membre de l'équipe.

### **3. Le rôle des adultes**

#### **3.1 Définition de la place des familles**

La crèche répond aux demandes de parents souhaitant pour leur enfant un lieu d'accueil où il pourra s'épanouir, s'éveiller en compagnie d'autres enfants et d'une équipe de professionnels qualifiés.

Les parents sont invités à visiter la crèche lors de l'inscription, les différents documents (règlement de fonctionnement et projet d'établissement) leurs seront commentés.

L'entrée d'un enfant en crèche est un événement pour lui, ses parents et pour la crèche. Elle nécessite beaucoup d'attention de la part de chacun.

La crèche doit permettre l'individualisation de l'enfant, en prenant en compte les difficultés de la mère, du père et de l'enfant.

Il s'agit :

- En général, de la première séparation entre les parents et leur enfant, ainsi que de la reprise du travail du parent en congé maternité ou parental.
- De l'intégration de l'enfant dans un nouveau cadre de vie de collectivité.

Au cours de la période d'intégration, le parent pourra transmettre à l'équipe tout ce qu'il a découvert sur son enfant, afin qu'elle puisse le prendre en charge en respectant au mieux son rythme propre et ses habitudes.

L'adaptation se déroule selon les étapes précises qui seront adaptées à chaque enfant et en fonction de ses réactions.

Le nombre de temps d'adaptation est modulable et à chaque temps d'adaptation sera intégré progressivement un temps de jeux, puis un repas, puis une sieste.



Il est essentiel d'expliquer à l'enfant de façon claire la situation qu'il est en train de vivre.

Il semble très important :

- de verbaliser le départ du parent qui accompagne l'enfant, et de ritualiser cette séparation dans les bras du professionnel qui l'accueille (câlin dans les bras, au revoir avec la main, présence éventuelle d'un « doudou », etc.).
- qu'un dialogue au sujet de la vie de l'enfant s'établisse entre les parents et le personnel afin que l'enfant puisse faire le lien entre ces deux lieux de vie et constituer ainsi son histoire.

Cette adaptation à la crèche n'est pas toujours facile, mais les séparations sont nécessaires pour permettre à l'enfant de grandir.

La crèche permet à l'enfant d'apprendre les règles de vie en société : repas, jeux de groupe, activités, etc.

Les activités renseigneront sur le niveau "d'apprentissage" de l'enfant, sur le chemin parcouru et à parcourir, et de ce fait sur la démarche éducative qui devra s'adapter.

### **3.2 La participation des parents à la vie de l'établissement**

Il est attendu des parents une participation active au fonctionnement de la crèche et un investissement en termes de propositions.

Cela permet aux familles de se sentir partie prenante de la vie, de l'avenir et du projet de la crèche et assure une bonne coopération entre parents et professionnels. Elle est importante pour l'enfant, qui sent ses parents présents au sein de la crèche (présence physique, relations avec les membres de l'équipe et les autres parents) et permet de tempérer ses exigences par rapport à son enfant en comprenant mieux l'intérêt collectif. Ils participent à l'organisation des fêtes de Noël, de printemps et autres.

Enfin, ils assurent quotidiennement le lien entre ce qui se passe à la maison et la crèche. Il est important qu'ils tiennent informés les professionnels des événements, changements intervenus à la maison car ils ont des incidences sur le comportement de l'enfant, et donc permet au personnel de mieux comprendre votre enfant.

### 3.3 L'équipe

Un responsable technique qualifié sera chargé du suivi technique de l'établissement. Cette personne doit être titulaire du diplôme d'état de : docteur en médecine ou puériculture ou éducateur de jeunes enfants, justifiant de trois ans d'expérience comme directeur d'un établissement de service d'accueil d'enfants de moins de 6 ans, ou de trois ans d'expérience auprès de jeunes enfants.

Ses heures de travail seront départagées à égalité entre :

- L'élaboration et la mise en œuvre du projet d'accueil, la gestion administrative et financière de la structure.
- L'encadrement des enfants.

L'encadrement permanent des enfants est assuré par trois professionnels, travaillant à temps plein (39h) et justifiant :

- soit d'une qualification de niveau V enregistrée au Répertoire National des Certifications Professionnelles, par exemple un CAP petite enfance, attestant de compétences dans le champ de la petite enfance et justifiant de deux années d'expérience professionnelle.
- soit d'une expérience de cinq années en tant qu'assistante maternelle agréé.

## 4. La vie quotidienne

La crèche, est un lieu d'éveil, de curiosité, de stimulation et a pour but d'aider l'enfant à s'épanouir et de permettre un développement harmonieux sur le plan physique, affectif et intellectuel.

A travers la vie collective, elle favorise la socialisation de l'enfant tout en développant son individualité et sa personnalité.

### 4.1 L'accueil

L'arrivée du matin, moment où parents et enfants vont se séparer pour la journée, doit se passer en douceur. En effet, la séparation est une situation difficile à vivre pour l'enfant. Il doit non seulement se séparer de ses parents, mais aussi passer du milieu familial à une vie en collectivité.

L'accueil va permettre à l'équipe d'aider et d'accompagner l'enfant et ses parents dans ce moment délicat. Il faut prendre le temps de dire bonjour aux uns et aux autres, d'avoir des échanges sur ce qui s'est passé depuis la veille. La façon dont s'est déroulée la nuit, la bonne ou mauvaise prise de son petit-déjeuner, son heure de sortie, et le nom de la



personne venant récupérer l'enfant sont des informations qui seront notées quotidiennement sur un petit cahier de liaison à son nom. Et puis se faire un bisou, se dire au revoir et de se donner rendez-vous pour plus tard.

## **4.2 Les repas**

Le moment du repas doit être un temps calme et convivial. Les repas se prennent à une heure fixe pour les plus grands, vers 11h00, quant aux plus petits, le rythme de chacun est respecté.

En matière de nourriture l'objectif de la micro-crèche est de proposer à l'enfant d'ouvrir ses goûts sur toutes sortes d'aliments en faisant jouer l'effet dynamique du groupe.

Toutefois, précisons qu'un enfant ne sera pas forcé sur la quantité, l'important étant de goûter et de se faire sa propre opinion. Les menus de la micro-crèche sont affichés tous les jours et il est conseillé aux parents de les consulter afin de savoir ce qui a été proposé à l'enfant pour éventuellement compléter au repas du soir la « ration » du midi.

## **4.3 Le change et l'accompagnement aux toilettes**

Le change est une occasion d'échanger entre un adulte et un enfant, de prise en compte pour l'adulte du corps d'un bébé, mais aussi une occasion de tendresse. Les enfants qui commencent à être propres ou qui le sont depuis peu, aiment être accompagnés. Pour un enfant, ce changement dans le fonctionnement physique constitue une nouveauté et une progression. Là aussi, l'équipe sera à l'écoute de la demande, du désir de chaque enfant et conseiller la famille si besoin est.

## **4.4 Les siestes**

Elles se font selon les enfants en une ou plusieurs fois. Il est primordial d'être à l'écoute des rythmes de sommeil de chaque enfant. Ce rythme se modifie au fil des mois quand il s'agit des bébés. Quant aux plus grands, ils dorment généralement après le repas de midi. L'enfant doit se sentir en sécurité pour atteindre le sommeil. Aussi, les habitudes sont respectées (façon de dormir, doudous, etc.). Le sommeil étant aussi affaire d'éducation, l'équipe joue un rôle non négligeable. Elle prend le temps de coucher chaque enfant et si cela est nécessaire, reste près de lui le temps qu'il s'endorme. Elle reste à proximité des enfants pour parer à toute angoisse mais aussi pour éviter le chahut des plus grands.

Elle se doit d'être à l'écoute des difficultés rencontrées par les parents à ce sujet et peut travailler avec eux, s'ils le souhaitent.

#### 4.5 Le goûter

Un goûter sera donné après la sieste aux alentours de 15h00 / 15h30. Il sera composé de laitage, de fruit et gâteaux ou tartines et sera fourni par la micro-crèche. Nous garantissons un goûter avec des ingrédients locaux et 100% issus de l'agriculture biologique.

#### 4.6 Le départ du soir

Quelle que soit l'heure de départ de l'enfant, la rencontre a lieu entre le personnel et les parents, afin que l'enfant puisse faire le lien entre la crèche et la maison. Le personnel raconte les temps forts de la journée de l'enfant (repas, sieste, activité, etc.) en insistant sur tout événement particulier, comme une nouvelle acquisition.

Le personnel est prêt à entendre toute suggestion des parents et à répondre chacun à son niveau aux questionnements de ceux-ci.

### **5. Objectifs et moyens pédagogiques**

Consciente que l'enfant établit au cours de ses premières années les bases de son équilibre et de sa personnalité de futur adulte, l'équipe souhaite proposer des activités variées et stimulantes qui permettent à l'enfant un plein épanouissement de son potentiel physique, affectif et intellectuel. Ces activités sont établies en réponse aux désirs des enfants, à leurs besoins et à leurs capacités en fonction de leur âge. Elles permettent la découverte et l'expérimentation tout en étant source de jeux et de plaisir pour l'enfant. Un planning d'activité quotidien est établi pour que l'équipe et les parents puissent avoir des points de repères sur ce qui est proposé aux enfants.

On retrouve dans cet emploi du temps :

- **l'éveil musical**  
Il s'agit de la manipulation de percussions, de l'éducation de l'ouïe, reconnaître des bruits familiers, apprendre à écouter, chanter et danser.
- **La psychomotricité**  
Maîtrise du tonus. Maîtrise des fonctions locomotives et de l'autonomie. Activités d'équilibre (parcours d'obstacles), activités spatiales motrices (cerceaux, rondes, etc.) Le but est de prendre conscience de son corps et de ses limites. C'est aussi obéir à des consignes simples, suivre un chemin, se déplacer d'un point à un autre, apprendre des notions comme intérieur, extérieur, devant, derrière ou dessus, dessous.

- Les activités pratiques  
Elles nécessitent un entraînement des gestes dans un but précis. Il s'agit d'associer sa pensée et ses réalisations manuelles, de développer la mémoire et la pensée logique. Par exemple : puzzle, dominos, jeux de constructions, de tris, coloriage, etc.
- Les activités manuelles  
La peinture, le collage, les gommettes, par exemple ont pour but la prise de conscience de l'espace en rapport avec la trace laissée. C'est aussi l'occasion d'acquérir la souplesse du poignet, de la main et des doigts. Les enfants développent leur pensée logique, ils repèrent les couleurs, les formes et les tailles.
- Les activités sensorielles  
Elles mettent en jeu les possibilités sensorielles de l'enfant. Ses sensations vont construire son domaine affectif et l'aider à mieux percevoir ce qui l'entoure. Toucher différentes matières, sentir (les odeurs environnantes), voir (domino, jeux de mémoire), goûter (au travers des repas), écouter (reconnaître des sons).
- Les jeux de manipulation: Modelage, pâte à sel, pâte à modeler.
- Les jeux d'eau  
Jeux d'eau, notion de volume (dedans, dehors)
- La cuisine  
Recettes simples à la portée des enfants sont proposées. Faire la cuisine permet d'éprouver le plaisir de la manipulation des ingrédients, mais également l'éveil des sens, satisfaction d'une production que l'on peut goûter.
- La découverte de la nature  
La vie en collectivité ne signifie pas de rester à l'intérieur de locaux pendant une journée entière. Nous tenons à ce que les enfants, quel que soit le temps, puissent sortir de façon quotidienne.

Le jeu est un élément fondamental dans la structuration de la personnalité de l'enfant. Il lui permet de s'identifier à l'adulte, d'assumer des situations difficiles en les reproduisant mais aussi de se confronter aux autres. Il est donc nécessaire d'arriver dans la journée à un équilibre entre les activités dirigées et les activités libres dont les enfants sont les « maîtres ».

## **6. Projet social**

Les jeunes enfants des bénéficiaires de minima sociaux peuvent être accueillis dans notre structure.

La crèche peut accueillir un enfant ayant un handicap ou atteint d'une maladie chronique, en fonction des capacités de la structure, de la formation et de la disponibilité du personnel et de la prise en charge au quotidien du handicap ou de la maladie chronique par la mise en place d'un projet d'accueil individualisé.



## **7- Modalités des relations avec les organismes extérieurs**

La micro-crèche fonctionne en mode de remboursement PAJE. Chaque parent doit faire une demande personnelle auprès de la CAF en remplissant le formulaire de demande de complément de libre choix de mode de garde CERFA 12399\*02.

Lorsqu'un enfant est malade ou est victime d'un accident, le responsable technique qualifié ou le personnel d'encadrement en avertit les parents et applique les mesures qu'il préconise.

En cas d'urgence, le responsable technique qualifié ou le personnel d'encadrement prend les mesures nécessaires et en avise immédiatement le médecin chargé de la protection maternelle et infantile.

En cas d'épidémie, le directeur départemental de l'Action Sanitaire et Sociale décide des mesures à prendre.